

Le p'tit journal du RPE



L'éducation positive

L'expression même peut laisser perplexe. Par nature, l'éducation d'un enfant ne revêt-elle pas un caractère positif ? En réalité, parler d'éducation positive, c'est sortir d'une démarche tournée vers le rapport de force : plutôt que d'imposer autoritairement des limites à l'enfant, les parents doivent s'efforcer de lui faire saisir le sens des règles pour qu'il trouve les moyens de les respecter.

Il ne s'agit pas ainsi de gommer les frustrations de l'enfant, mais de le convaincre qu'il peut exister pour lui du plaisir et de la créativité dans un espace contraint. Être un parent ferme et bienveillant consiste aussi à savoir dire «oui» et pas seulement savoir dire «non» sachant que la punition n'est pas de mise.

Même si l'éducation positive demande aux parents disponibilité et humilité, elle offre le gros avantage de créer des liens de meilleure qualité avec l'enfant et permet à celui-ci de développer une meilleure compréhension de son environnement. De plus, les professionnelles de la petite enfance sont amenées à questionner leurs pratiques face aux exigences de l'éducation positive afin que l'enfant puisse grandir dans un cadre à la fois ferme et bienveillant. C'est un enjeu clé pour la protection de l'enfance.

Gisèle HUTEAU
Vice-Présidente Petite Enfance du CIAS
à l'Ouest de Rennes

Édito

P 2

Informations & actualités

P 4

Formation 2^{ème} semestre 2025
Évènements du RPE

Le point sur...

P 6

Impayés de salaires des assistantes maternelles : quelle procédure ?
L'attestation d'honorabilité
Les obligations vaccinales
Un nouveau carnet de santé depuis le 1^{er} janvier 2025

Dossier

P 12

L'autorité positive et bienveillante, un modèle d'éducation à bien
comprendre pour de nombreux bienfaits auprès de l'enfant et du parent.

Retour sur...

P 19

Conférence sur les écrans
Spectacle de Noël
Motricité

Le coin des idées

P 20

Créer, explorer
Les signes du moment
Comptine
Deux postures de Yoga
Les mots d'enfants
À table !





Formation 2ème semestre 2025

Éveil des enfants, le jeu sous toutes ses formes

27, 28 & 29 novembre 2025

Chavagne

Cette formation est organisée par l'organisme **Bretagne compétences**. Pour les inscriptions, vous pouvez contacter le RPE au **02.90.02.36.85** ou par mail **rpe@cias-ouest-rennes.fr**

Dès inscription sur l'un des modules de formation, le RPE vous **transmettra un courrier** à destination des parents. Ce courrier précisera les informations sur votre départ en formation ainsi que **le rôle du RPE** à propos de l'accompagnement des familles à la recherche d'un mode d'accueil occasionnel.

RAPPEL : Vos obligations sur monenfant.fr

Pour rappel, en tant qu'assistant(e) maternel(le) agréé(e) vous avez l'obligation de créer un compte et de renseigner vos disponibilités d'accueil à minima **avant le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année, pour les 6 mois suivants.**

Pour en savoir plus : connectez-vous sur **monenfant.fr (espace professionnel)**.
Le RPE peut également vous accompagner dans cette démarche.

Soirée bien-être

Prenez soin de vous

Jeudi 20 novembre 2025 | Dès 19h45

La Longère, place Toulouse Lautrec à Mordelles

L'actu du RPE - Évènement du RPE

Durant cette soirée, **3 ateliers** de **35 minutes** chacun vous seront proposés :



Expressivité : une ressources joyeuse
pour se relier à l'enfant



Yoga sur chaise



Lecture contée

ainsi que des collations **salées/sucrées, boissons froides et chaudes.**



Impayés de salaires des assistants maternels

Les obligations de l'employeur : payer le salaire mensuel et le déclarer.

L'article 109.1 et 109.2 de la convention collective nationale du 15 mars 2021 dit que :

"le salaire mensualisé est versé chaque mois, y compris durant les périodes de congés payés de l'assistant maternel, sous réserve des droits acquis par ce dernier au cours de la période de référence. Selon les circonstances intervenues au cours du mois considéré, le salaire peut-être, le cas échéant, augmenté du paiement des loyers complémentaires et/ou des heures majorées effectuées par l'assistant maternel dans les conditions prévues à l'article 96.4 du présent socle spécifique. Le salaire peut être minoré dans les conditions fixées à l'article 111 du socle spécifique."

Chaque mois, l'employeur déclare le salaire versé à l'URSSAF.
Pour se faire, il devra indiquer à l'organisme :

- Le salaire mensuel versé
- Le volume d'heures mensualisées
- Le nombre de jours mensualisés
- Le tarif horaire
- Les heures complémentaires et majorées s'il y en a
- Les indemnités

Que faire en cas d'impayés de salaire ?

La première démarche du salarié est d'adresser un courrier recommandé à son employeur pour lui rappeler ses obligations.

Si l'employeur ne donne pas suite, l'assistant maternel est invitée à contacter **la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités** par mail : ddets-renseignements@ille-et-vilaine.gouv.fr pour connaître les démarches contentieuses à effectuer.

Que le contrat soit toujours en cours ou déjà rompu, l'assistant maternel pourra saisir le conseil des prud'hommes. Ce dernier est la juridiction en charge des litiges entre employeurs et salariés dans le secteur privé.

Cette juridiction pourra, selon la nature du dossier porté à sa connaissance :

- **Confirmer et/ou requalifier** une rupture de contrat de travail
- **Définir la responsabilité** de chacun au regard du litige
- **Définir les conséquences** inhérentes à ces responsabilités, notamment le paiement des sommes au salariés (salaires, indemnités, congés payés) et les documents administratifs à transmettre (attestation employeur France travail, attestation de travail)

Le **Conseil des prud'hommes** de votre territoire est situé au **2 place de la rotonde 35000 Rennes**, par email cph-rennes@justice.fr ou par téléphone au **02.99.65.65.80**.

À savoir : Maintien de salaire durant 2 mois avec le **dispositif PAJEMPLOI+**. Si l'assistant maternel et l'employeur ont adhéré à PAJEMPLOI+, les salaires sont versés par **l'organisme URSSAF** durant **2 mois** en cas de défaut de paiement de l'employeur. Cette garantie devrait être **étendue à 3 mois en 2025**. En parallèle, l'assistante maternelle devra procéder aux démarches contentieuses auprès de l'employeur, puis **saisir le conseil des prudhommes**.

Qui solliciter en cas d'impayés pour être informée ?

Le RPE du CIAS à l'Ouest de Rennes

Par email : rpe@cias-ouest-rennes.fr
ou par téléphone au **02 90 02 36 85**

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Par email : ddets-renseignements@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les permanences téléphoniques en droit du travail du barreau de Rennes : informe sans conditions de ressources pour toutes questions relatives au licenciement, aux salaires, au référé, à l'accident de travail, à l'arrêt maladie, à la sécurité, à la durée du travail, aux congés payés et à toute procédure devant de le Conseil des prud'hommes. Ils sont joignables **les vendredis matins de 9h à 12h** au : **02 99 31 16 62**.

Le Centre d'Information du Droit des Femmes et de la Famille

Informe les **mercredis de 9h à 11h** et les **vendredis de 13h à 16h**, Sans conditions de ressources – Ruptures de couple, garde d'enfant, pension alimentaire, violences intra-familiales, rupture de contrat, harcèlement, congé parental. L'association est joignable au **02 99 30 80 89**.

La CSAFAM

La Confédération des Salariés du particulier employeur, Assistants Familiaux et Assistants Maternels est un syndicat qui se mobilise pour accompagner ses adhérents dans leurs démarches vers une résolution du litige. En dernier recours, elle peut les faire accompagner par **la protection juridique**, sous certaines conditions, notamment que la naissance du litige soit postérieure à l'adhésion au syndicat.

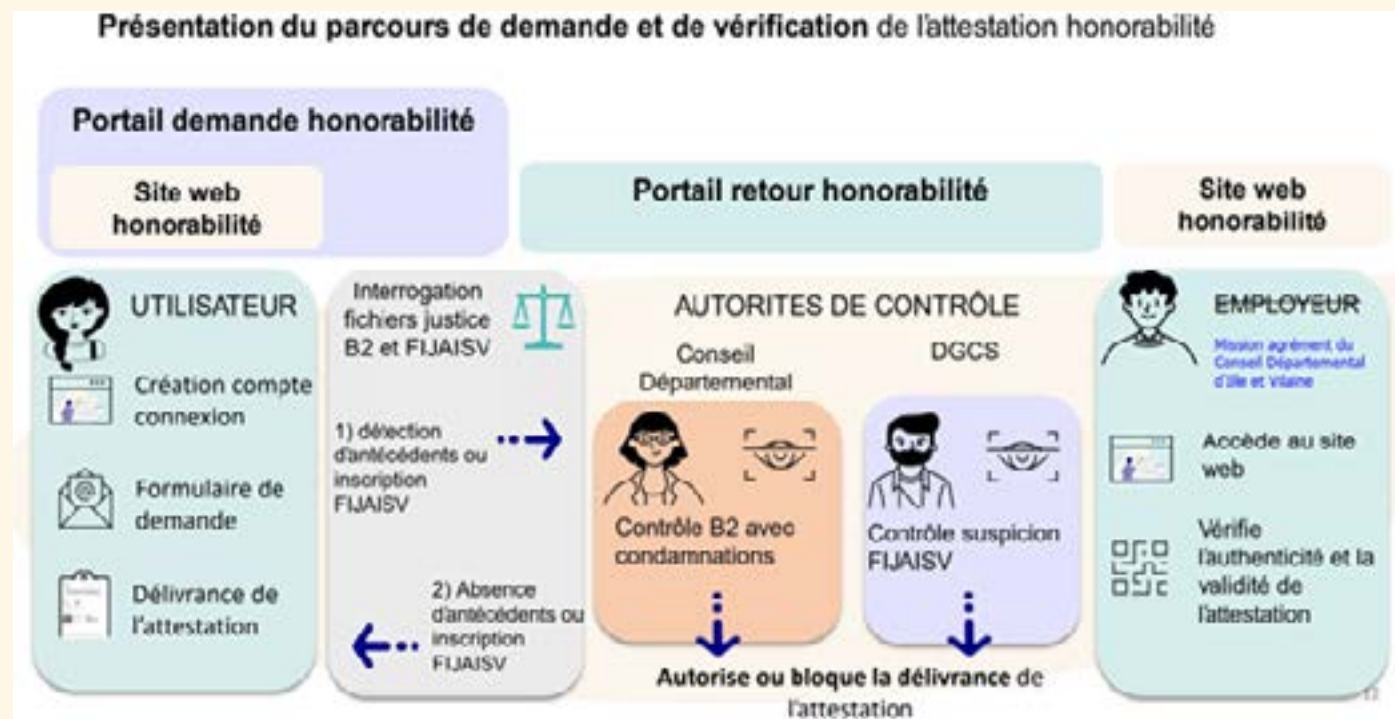
Le Bureau d'Aide Juridictionnelle (BAJ)

Le BAJ est disponible pour solliciter une **aide financière** dans le cadre d'une représentation par avocat ou pour solliciter l'intervention d'un huissier de justice.

Le **BAJ** est joignable au **02.99.31.05.05**. Les demandes sont à transmettre au **7 rue Pierre Abelard 35000 Rennes**.

La protection juridique de l'assistant maternel si elle a été souscrite auprès de son assureur.

L'ATTESTATION D'HONORABILITÉ



Le contrôle des antécédents judiciaires est une démarche préalable à l'obtention et au renouvellement de l'agrément par l'assistant maternel.

Les articles de loi et décret d'application :

En effet, l'Article L133-6 du Code d'Action Sociale et des Familles mentionne :

" I. - Nul ne peut exploiter ni diriger l'un des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code ou ceux mentionnés à l'article L. 2324-1 du code de la santé publique ou aux 1° et 2° de l'article L. W7231-1 du code du travail, y intervenir ou y exercer une fonction permanente ou occasionnelle, à quelque titre que ce soit, y compris bénévole, y exercer une activité ayant le même objet en qualité de salarié employé par un particulier employeur au sens de l'article L. 7221-1 du même code, ou être agréé au titre du présent code, s'il a été condamné définitivement soit pour un crime, soit pour les délits prévus."

Le décret du **28 juin 2024** relatif au déploiement du système d'information honorabilité prévoit l'**obligation de demander une attestation d'honorabilité**, pour toutes personnes définies dans ce décret, et notamment : **les assistants maternels, les personnes de plus de 13 ans vivant au domicile et les personnes majeures.**

Le système d'information : moyen de délivrance des attestations d'honorabilité

Ce système d'information sécurisé délivre une attestation d'honorabilité :

pour permettre un traitement automatisé de masse du contrôle des antécédents (en ne rendant l'intervention humaine nécessaire que pour l'analyse des condamnations inscrites au B2 et la vérification du FIJASV)

qui est interconnecté avec le système d'information du ministère de la justice (accès au bulletin n°2 et au FIJASV)

déjà existant dans les champs de la jeunesse, sport et santé – fonctionnement par dépôt de liste de professionnels.

Demande d'attestation d'honorabilité ?

Les 3 composantes du système d'information honorabilité

Le site internet honorabilité, accessible en version web (<https://honorabilite.social.gouv.fr/jai-besoin-dune-attestation-dhonorabilite>) ou mobile, contient une présentation du dispositif, **accessible au grand public**

Le portail demande honorabilité (<https://portail-demande.honorabilite.social.gouv.fr/connexion>) permet le dépôt des demandes d'attestation (par connexion à l'espace personnel)

Le portail retour honorabilité pour les traitements des antécédents (**réservé à l'administration : DGCS et Conseils départementaux**)

Les assistants maternels communiquent l'attestation d'honorabilité **uniquement au Conseil Départemental** lors de la demande de l'agrément ou de son renouvellement et a minima tous les 5 ans.



Le délai moyen de délivrance à ce jour est de **15 jours**.

Exception : Les assistants maternels travaillant pour **des particuliers employeurs (parents)** ne doivent pas remettre l'attestation d'honorabilité à leur l'employeur.

En cas de difficultés à obtenir votre attestation, Il vous est possible de contacter :

Le RPE au **02.90.02.36.85** ou par email via rpe@cias-ouest-rennes.fr

Le site internet : <https://honorabilite.social.gouv.fr/contactez-nous>

Le conseiller numérique de la Maison France Services :

Chavagne :
Contact à l'accueil Mairie au **02.99.64.24.11**

Cintré :
Contact à l'accueil Mairie au **02.99.64.16.31**

Mordelles :
Contact à l'accueil Mairie au **02.99.85.13.85**

Le Rheu :
Contact à la Médiathèque au **02.23.42.39.61**

St Gilles :
Pas de conseiller numérique sur la commune

Vezin Le Coquet :
Contact à la Médiathèque au **02.99.78.71.04**



Un modèle éducatif à bien comprendre pour le bien-être des enfants et des parents

Par Valérie ADNET, Psychologue Clinicienne et Psychothérapeute -Formatrice Petite enfance



Quand les parents interprètent mal le modèle de l'éducation positive et bienveillante : Risques et impact sur l'enfant et sur son développement.

Une auxiliaire de puériculture partage en séance d'APP une situation vécue l'ayant laissée perplexe : cela se passe l'été 2024, une période de fortes chaleurs. Les enfants vont passer une partie de la journée à l'extérieur, il est donc demandé aux familles une tenue adaptée pour leur enfant : casquette, vêtements légers, solaires...

La professionnelle accueille Tom âgé de 2 ans et demi. Il porte un bonnet en laine et des bottes en caoutchouc. Surprise, la professionnelle rappelle à la maman qu'il va faire chaud pendant la journée et cette maman de lui répondre : « **Je sais ! mais Tom a voulu mettre son bonnet et ses bottes. Il verra par lui-même qu'il s'est trompé.** »

Le jeune enfant est-il autonome et libre de ses choix ?

Si l'on s'arrête sur cette situation, nous retrouvons toutes les confusions induites par le modèle éducatif positif et bienveillant. La maman, adepte de l'éducation positive et bienveillante, est très documentée sur ce sujet. En laissant Tom décider de mettre son bonnet et ses bottes et en considérant qu'il se rendra compte de son erreur, elle s'appuie probablement sur les neurosciences qui considèrent que le jeune enfant est libre et autonome et que le rôle des parents est de le soutenir dans ses potentiels.

Cette maman oublie de considérer l'immatunité cérébrale de son fils de 2 ans et demi qui ne lui permet pas d'anticiper sur la météo du jour et d'ajuster sa tenue aux températures. Tom ne sera pas non plus en mesure de tirer une conclusion de son expérience. Est-il en capacité de se dire : " j'ai eu trop chaud car mon choix n'était pas adapté, j'aurais dû choisir une casquette et des sandales !?"

Il y a donc de la part de cette maman une mauvaise interprétation des neurosciences sociales et affectives. Si l'enfant est considéré autonome dès son plus jeune âge, il est donc, selon elle, libre de ses choix. Cette maman oublie un paramètre essentiel : celui de l'immaturation cérébrale et affective et de la vulnérabilité de son jeune fils.

L'enfant reste dépendant de l'adulte et n'est pas en capacité de s'adapter seul à toutes situations de son quotidien.

Mon enfant pleure !

Pour les auteurs et défenseurs de l'éducation positive et bienveillante (C. Gueguen, I. Filliozat), provoquer la colère chez un jeune enfant lui crée un traumatisme. Ce point de vue culpabilise par conséquent les parents.

Il est mis en avant par les neurosciences qu'un enfant (et même un adulte) soumis de façon récurrente à une situation de stress va libérer l'hormone du stress, le cortisol, toxique pour le cerveau. Certains auteurs reprennent cette donnée physiologique pour en faire un principe éducatif : ne pas laisser pleurer bébé ou le jeune enfant au risque de nuire au développement de son cerveau. Des parents, anxieux ou peu confiants dans leur parentalité, vont imaginer être des parents toxiques s'ils provoquent trop souvent les pleurs de leur enfant ou s'ils ne les apaisent pas rapidement.

Cette culpabilisation des parents induit et influe sur leurs comportements éducatifs. Il devient dans ces conditions difficiles de poser des limites et de générer de la frustration si le risque est d'endommager le cerveau de leur enfant !



Les Neurosciences mettent en évidence, les potentiels et les compétences du jeune enfant et préconisent l'éducation positive et bienveillante pour le développement optimal de son cerveau et de ses apprentissages. L'éducation a pour mission d'accompagner l'enfant en stimulant ses potentiels pour qu'il puisse développer son autonomie, son Individualité et ses compétences émotionnelles, cognitives et sociales.

C'est en cela que beaucoup de parents attachent beaucoup d'importance aux apprentissages dès le plus jeune âge de leur enfant, parfois, hélas, au détriment du jeu libre. Jouer devient une activité mineure. L'enfant doit avant tout être stimulé, voire sur-stimulé, afin de développer tous ses potentiels à travers des ateliers, des activités dirigées et productives.

Ces activités d'éveil et d'apprentissage sont certes importantes mais le jeu libre reste fondamental dans le développement de l'enfant.

Gare aux confusions !

Cette approche positive et bienveillante de l'éducation conduit à des confusions et des interprétations erronées :

L'Autorité est confondue avec l'Autoritarisme : exercer une autorité sur l'enfant aujourd'hui se confond avec un désir de pouvoir exercer sur l'enfant à qui on imposerait ce devoir d'obéissance. La confusion est également faite entre Autorité et relation d'emprise : l'autorité supposerait la jouissance d'exercer un pouvoir sur l'enfant, telle une emprise enfermant l'enfant sous le contrôle de l'adulte. Il est donc important de ne pas confondre la nécessité de donner des limites à son enfant avec l'autoritarisme.

Par conséquent, dans cette confusion de repères, les parents n'osent plus adopter une posture éducative autoritaire envers leur enfant et parviennent difficilement à ajuster leur fonction d'autorité pour répondre aux besoins de leur enfant. C'est oublier que l'autorité a pour fonction principale d'apporter

à l'enfant un **CADRE** avec des règles, des limites et des interdits : ce sont des repères structurants pour l'enfant pour se développer et s'autonomiser progressivement.

Les auteurs de l'éducation positive et bienveillante n'ont pas négligé ce principe mais leur discours parfois culpabilisant et mettant plus en évidence la nécessité d'être à l'écoute bienveillante des enfants opacifie cette dimension pourtant essentielle dans l'éducation.

Education "**positive**" et communication "**positive**" ne veulent pas dire « oui » à toutes les demandes et à tous les désirs de son enfant. Le "non" de l'adulte et le "non" de l'enfant se confrontent et sont différents : Le "non" de l'adulte est celui de la limite et de l'interdit. Il représente l'Autorité verticale tandis que le "non" de l'enfant est exprimé pour s'opposer, se différencier et affirmer son autonomie.

Ma mère va-t-elle toujours avoir la même attitude, la même limite ? Est-elle toujours cohérente et crédible ?

Lorsque les limites sont constantes cela rassure l'enfant. Si elles sont discontinues et molles, elles insécurisent l'enfant.

Laisser faire son enfant c'est le soutenir dans ses compétences et dans son autonomisation mais le laisser faire pour tout, avec excès, c'est éviter de tenir sa posture autoritaire et sa fonction d'adulte, qui est celle de protéger l'enfant et de lui assurer sa sécurité physique et affective, grâce au cadre. L'adulte est encore le mieux placé pour savoir ce qui est bon pour son enfant ou ce qui ne l'est pas.

On peut donc poser une limite à son enfant pour sa protection, par respect et prise en compte de son immaturité : l'enfant ne peut pas décider de tout, tout le temps même si son souhait serait de garder la maîtrise sur la situation et sur les parents.

L'éducation positive se fonde sur le principe qu'un enfant, pour se développer et s'épanouir, doit être valorisé et encouragé dans ses explorations et ses expérimentations. Il développera ainsi une estime de lui forte et une bonne confiance en lui et envers les adultes. Cela n'exonère pas de lui poser des limites et de lui dire « non » quand il transgresse la règle ou lorsqu'il teste les limites ou encore quand il exige que son désir soit immédiatement satisfait.



Enfant tyran ou enfant tyrannisé par son désir ?

Cet enfant se trouve piégé dans l'insatisfaction permanente, il sera sans cesse en train de désirer. A peine son désir assouvi qu'il est tiraillé par un autre désir, une autre demande dont il attend la satisfaction immédiate. L'attente, le refus de satisfaction entraînent des crises de frustration fréquentes et parfois violentes. Sa toute-puissance renforcée ne tolère aucune limite et le conduit à des comportements d'opposition massive systématique. Il tyrannise son parent tout en étant lui-même tyrannisé par ses propres désirs !

L'enfant ainsi tyrannisé par ses propres désirs et sa toute-puissance toujours active (au-delà de 6 ans) sera en souffrance psychologique avec le risque de développer des troubles du comportement et d'adaptation sociale.

Les parents, épuisés et démunis, seront également en souffrance car habités par un sentiment d'échec dans leur parentalité et dans leur fonction éducative. Si l'autorité défaille dès les 1^{ères} années de la vie d'un enfant, on ne lui permet pas d'apprendre à canaliser ses pulsions agressives (normales jusqu'à 3 ans) et cette agressivité se transformera en violence sociale.

Je veux, j'exige !

Revenons à Tom chaudement couvert par une journée d'été. Cet exemple met en lumière les confusions faites par la maman entre le désir de son enfant et ses besoins vitaux ; entre son non parental et le non tout-puissant de son enfant ; entre il est libre de se tromper et je suis l'adulte responsable quitte à le frustrer.

Manifestement, cette maman, comme beaucoup de parents, ne différencie pas les besoins et les désirs exprimés par son fils. Il aurait besoin d'être couvert de façon ajustée aux températures estivales alors que le désir de Tom exige ses bottes et son bonnet (et d'exercer son contrôle sur sa mère).

Rappelons Les Besoins primaires (alimentation, sommeil, soins du corps) et les autres Besoins fondamentaux : de protection, de relations affectives, de sécurité psychique, de reconnaissance (estime de soi et confiance en soi), d'exploration et de cadre (limites et interdits). Ils sont essentiels à notre survie physique et psychologique.

Les désirs sont des souhaits, des envies qui vont au-delà de nos

besoins, de ce qui est nécessaire pour notre équilibre vital. Ils seraient comme optionnels.

Dès la naissance, les parents répondent aux besoins de leur bébé du fait de son immaturité et de sa vulnérabilité. La réponse aux besoins de l'enfant ne se fait pas trop attendre dans le souci de son confort physique et psychique et grâce au souhait d'être un, suffisamment, bon parent et grâce à la préoccupation maternelle (Winnicott).

Il est courant de confondre désir et besoin. Lorsque, dans ses premières années, l'enfant n'est pas suffisamment confronté à la frustration de ses désirs, il intègre par conséquent que son désir suppose une satisfaction immédiate, sans différé ni frustration. Lui-même ne va pas apprendre à différencier ses besoins de ses désirs. Besoins et désirs sont pour lui équivalents et exigent la même satisfaction immédiate.

En outre, si on lui demande constamment de choisir, ce qu'il souhaite, ce qu'il désire, l'enfant intègre alors l'idée selon laquelle son désir régit son

environnement. Si le jeune enfant ne rencontre que rarement de frustration ou de limite à son désir, il est peu étonnant que vers 3-4 ans ses envies et ses désirs se transforment en une exigence impérieuse d'être satisfait immédiatement et qu'il soit, devant la contrainte ou le refus de l'adulte, débordé par une tempête émotionnelle.

Chez ce jeune enfant non familier avec la frustration, le rapport à lui-même prime, il précède le rapport aux autres. Son individualisme et son Narcissisme sont renforcés, le conduisant à considérer la satisfaction de son désir avant celui de l'autre, avant le rapport aux autres. L'Autre social n'est pas pris en compte. On pressent alors les conséquences sur la dimension relationnelle et sur la socialisation : des difficultés d'adaptation sociales et relationnelles risquent de découler d'un tel égoïsme et individualisme. Il sera difficile pour cet enfant de renoncer à sa toute-puissance infantile et au primat de son désir.



Pour conclure

Les modes éducatifs avec perte des limites peuvent entraîner des conséquences dommageables pour l'enfant. Il est important de savoir **doser** entre **l'Autorité verticale** et **le modèle démocratique** : l'enfant a besoin de **rencontrer les limites éducatives** pour grandir et pour apprendre à gérer ses frustrations. **Poser des limites fermes et claires** à son enfant reste compatible avec la bienveillance, le respect de ses besoins fondamentaux et de sa vulnérabilité.

Caroline Goldman insiste sur l'importance pour l'enfant **d'apprendre à gérer la frustration**, ce qui nécessite l'établissement de **règles claires** et de **sanctions appropriées**. Elle met en garde également contre la disparition des repères générationnels, où l'enfant est perçu comme un partenaire égal dans son éducation tout comme elle plaide pour une éducation qui combine affection et fermeté.

Bibliographie proposée par **Valérie ADNET, psychologue clinicienne**



Françoise Dolto,
La cause des enfants



Caroline Goldman
L'autorité paternelle -
Podcast France culture



D. Winnicott de la
pédiatrie à la
Psychanalyse



Daniel Marcelli - L'autorité
dans la relation éducative...

Coin lecture



Les bibliographies sélectionnées sont des propositions de lecture pour :



Permettre d'ouvrir
son regard



S'inspirer de ce
qui résonne



Toujours faire preuve
de discernement

Pour les enfants de 0 à 3 ans :



Pas question - Emile Jadoul, Pastel

C'est encore l'heure d'aller se coucher dans la famille pingouin. Mais Léon n'a pas du tout sommeil. "Compte les étoiles", propose Papa. "Le dodo va arriver", dit Maman. Léon va dans sa chambre et il aperçoit par la fenêtre Francis le poisson qui n'a pas sommeil, non plus ! Léon voudrait bien dormir avec Papa et Maman comme Francis. "Juste une fois !"

Pour les enfants de 3 ans et plus :

Ce que Papa m'a dit, Astrid Desbordes & Pauline Martin, Albin Michel Jeunesse

Archibald et son papa regardent les hirondelles partir de l'autre côté de la terre : "Moi aussi je pourrai aller aussi loin, quand je serai grand ? demande Archibald. Encore plus loin que ça, répond son papa." "Mais si le vent se lève ? demande Archibald. Si le vent se lève, le vent passera, répond son papa." Les questions d'Archibald se succèdent, dévoilant une à une les craintes de l'enfant à l'idée de ce grand voyage qui, on le devine, est celui de la vie. En réponse, papa apaise, transmet, encourage, libère et, par-dessus tout assure Archibald de son amour indéfectible...



Pour les adultes :



File dans ta chambre, Caroline Goldman, Dunod

Ce petit livre didactique, écrit sans langue de bois par une psychologue clinicienne elle-même mère de quatre enfants, ... replace l'apprentissage des limites au centre d'un développement psychique serein.



L'éducation vraiment positive, Béatrice KAMMERER, Larousse

Eradiquer les crises et les colères, retrouver la sérénité familiale, tout en optimisant le fonctionnement du cerveau de nos enfants... Qui n'en rêve pas ? C'est ce que l'éducation positive, autrement appelée "parentalité positive", "autorité bienveillante" ou encore "éducation non-violente" vend aux parents. Mais cette alternative éducative, aujourd'hui en passe de devenir la norme, est-elle exempte de tout reproche ? Est-ce la méthode idéale ? A-t-elle bien été comprise ?

Pourquoi l'amour ne suffit pas, Claude Halmos, Pocket Larousse

Pour devenir un être civilisé, créatif et heureux, l'enfant a besoin que les adultes lui enseignent les règles de la vie et lui apprennent à les respecter. L'éducation est le support essentiel de sa construction. Aimer un enfant ne peut donc se limiter à éprouver pour lui de l'affection. Notre époque l'oublie. Claude Halmos, à la lumière de son expérience de psychanalyse, le démontre. Dans le langage clair qu'on lui connaît, elle donne aux parents les moyens de comprendre ce que veut dire...



Comment survivre à ses enfants ? de Patrick Ben Soussan, Editions Erès

Quelques simples conseils pour survivre à toutes les injonctions à trop bien faire, nouveaux impératifs de notre modernité, "sois bon parent et jouis du bonheur de tes enfants".

Formation pour aller plus loin :

Ipéria propose des formations :

Adapter sa communication avec l'enfant, 14h

Soutenir la parentalité au quotidien, 14h

Favoriser la bientraitance envers les enfants, prévenir « les douces violences » 21h

Accompagner et prévenir les situations difficiles avec l'enfant ou sa famille, 21h

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez l'indiquer au **Relais Petite Enfance Eveil & Vous** afin qu'un départ en formation soit organisé **courant 2026**. Pour se faire, vous pouvez **contacter le RPE** au **02.90.02.36.85** ou **rpe@cias-ouest-rennes.fr**

Motricité



" Ce n'est pas un hasard si **les ateliers de motricité** du RPE sont si prisés et qu'il faut être réactif pour pouvoir s'y inscrire. En effet, **enfants** comme **assistants maternels** prennent **beaucoup de plaisir** à y participer. **À Chavagne**, les ateliers ont lieu dans une grande salle polyvalente où les enfants peuvent **courir, sauter, grimper, descendre, ramper, shooter** dans de **grands ballons** ou bien encore pour les plus petits découvrir des **jeux sensoriels** sur un tapis en sécurité.

Adultes, on a la satisfaction de répondre aux besoins essentiels des enfants **de bouger** et de prendre conscience de leur propre corps et de toutes leurs **aptitudes motrices**.

L'espace de cette salle et tout le matériel de qualité qui y est proposé, invite à l'exploration, au jeu libre et moteur et surtout au plaisir partagé de s'y amuser tout simplement."

Frédérique de Chavagne

Conférence sur les écrans



Le 5 novembre 2024, l'Association **TI LIAMMOU** a animé une conférence sur les écrans et les tout petits. Ce fut une conférence très intéressante qui débuta par une étude chiffrée : "**En 2023**, chaque foyer possède en moyenne **10 écrans** (cela inclut : **les télévisions, les portables, les ordinateurs, les tablettes et les jeux vidéos**). Par conséquent, l'adulte a un rôle essentiel pour réguler et accompagner l'enfant."

L'association a souligné l'importance **des activités d'apprentissage en réel** et a plaidé pour une réelle disponibilité de l'adulte dans son temps d'échange avec l'enfant.

Elle a aussi insisté sur les **effets néfastes des écrans** chez les tout petits avant de conclure: qu'**avant 3 ans, moins un enfant est sur un écran; plus** il aura de **chances** de se **développer normalement...!**"

Chrystelle de Saint-Gilles

Spectacle de Noël



"Il était question de lutins, de marmottes, d'écureuil et de rennes. C'était un **magnifique conte musical** et Julie nous a captivé avec **sa superbe voix**, sa guitare et **toutes ses peluches** !"

Chrystelle de Saint-Gilles





Sable de lune maison (appelé aussi pâte de nuage)

Ingrédients :

8 doses de farine
1 dose d'huile végétale
Colorants alimentaires (facultatif)

Préparation :

Mélanger la farine et l'huile ensemble, et bien malaxer avec vos mains.

Diviser dans différentes boîtes et ajoutez les colorants alimentaires si vous le souhaitez.

À noter : Il faut savoir que les colorants alimentaires liquides ne colorent pas totalement le sable de lune, il fait un effet irisé, assez joli d'ailleurs. Bien malaxer pour que la couleur s'imprègne partout.

Les signes du moment



Comptines

1,2,3 trois petits chats

Refrain :

Un deux trois, trois p'tits chats, trois vilains petits fripons. L'autre nuit, sans un bruit, sont entrés dans la maison. Sont allés dans la cuisine, ont renversé la farine, et se sont roulés dedans, et sont ressortis tout blanc.

Refrain

Déguisés en chevaliers, se battent à grands coups d'épée crèvent tous les oreillers et téléphonent aux pompiers.

Refrain

Hop les voilà repartis, en un clin d'œil dans la nuit et le dernier qui est sorti a fait pipi sur le tapis.

Refrain (*2)

Poème



Des p'tits cœurs
Des p'tits cœurs en couleurs
Pour mettre dans ton cœur
Des p'tits cœurs tout en or
Pour te dire : je t'aime fort
Je t'adore
Ton p'tit cœur

Deux postures de Yoga



La posture de l'arbre et du danseur favorise l'équilibre et l'ancrage dans le présent, avec l'émergence d'un sentiment d'apaisement. C'est une posture qui peut être adaptée à l'enfant. Il peut se tenir avec la main par exemple ou monter moins haut le pied pour éviter de perdre l'équilibre.

Les mots d'enfants



" Je demande à Mahaut, petite fille âgée de 2 ans et demi, fatiguée en rentrant de balade, d'aller accrocher son manteau au porte-manteau. Mahaut me répond : "Ooooh j'ai mal au dos, j'peux pas porter mon manteau !"

Frédérique de Chavagne

À TABLE

Falafels



10 mins de préparation



20 mins de cuisson

Ingrédients

400g de pois chiche,
1 oignon,
1 c. à café de cumin,
2 c. à soupe de farine,
feuille de coriandre,
huile d'olive.

Préparation

Préchauffer le four à 200°C

Rincer et égoutter les pois chiches

Émincer grossièrement 1 oignon

Dans le bol mixeur, mettre : les pois chiches+l'oignon émincé + 1 c. à café de cumin +1 poignée de feuilles de coriandre

Mixer jusqu'à obtention d'une pâte assez grossière, mais pas complètement lisse

Ajouter 2 c. à soupe de farine et mélanger

Mouiller vos doigts pour que la pâte ne colle pas, et former des boulettes. Les déposer sur une plaque recouverte de papier cuisson.

À l'aide d'un pinceau, badigeonner d'huile d'olive.

Enfourner pour 20 minutes de cuisson (Les falafels doivent être légèrement dorés.)

Laisser refroidir, pour servir tiède. (Avant de servir à bébé, vérifiez que la texture est bien adaptée !)

À noter : Vous pouvez proposer à bébé 2 ou 3 falafels lors du repas, à compléter d'une portion de légumes. Les pois chiches sont des légumineuses riches en fibres et en protéines végétales, mais aussi en minéraux (fer, magnésium, etc).

Associés à une autre céréale, ils sont idéaux pour remplacer la viande et faire un repas végétarien ! Les falafels peuvent donc être servis avec de la semoule, un pain pita, ... et bien sûr des légumes pour accompagner tout ça.

Pancakes à la banane (sans œufs)



10 mins de préparation



2 mins de cuisson

Ingrédients

2 bananes
125g de farine
100ml de lait
1c.à café d'huile végétale

Préparation

Éplucher 2 bananes et les écraser avec une fourchette, jusqu'à former une purée.

Mélanger (ou mixer 10 à 20 secondes) les bananes écrasées avec : 125g de farine + 100 ml de lait + 1 c. à café d'huile. (La texture doit être homogène, mais ce n'est pas grave s'il reste des minis grumeaux de banane et que la pâte n'est pas parfaitement lisse.)

Faire chauffer une poêle anti-adhésive à feu moyen. Lorsqu'elle est chaude, verser 1 à 2 cuillères à soupe de pâte pour former un rond.

Laisser cuire les pancakes environ 1 minute 30 secondes à 2 minutes sur chaque face. Retourner quand les bulles commencent à se former dans la pâte.

Servir tiède. Vérifier la texture des pancakes avant de les proposer aux enfants afin de s'assurer qu'il sont en capacités masticatories de les manger, sinon les écraser voire émietter dans un récipient.

À noter : Vous pouvez servir ces pancakes nature, les tartiner avec de la compote ou les accompagner de fruits frais. Les pancakes se conservent 2 jours au réfrigérateur ou congelés jusqu'à 3 mois.



Melon glacé



Durée 5 mins (préparation)



+ 1h au congélateur

Ingrédients

1 melon (quantité à choisir)

Préparation

Lavez puis couper la peau du melon. Retirez les pépins et coupez la chair en dés.

Mixez finement la chair du melon.

Déposez-la dans un moule à esquimaux ou pot à petit-suisse avec batonnet

Placez au congélateur pendant 1 heure au minimum.

Variante : Ajoutez une note acidulée avec 1 càc de citron vert ou plus de douceur avec un peu d'orgeat.

Taboulé



15 mins (préparation)



+ 5 min (cuisson)

Ingrédients

30g de semoule de couscous

100g de tomate(s)

20g de raisins secs, herbes fraîches (à volonté),

1 c. à café d'huile d'olive

Préparation

Faire bouillir de l'eau dans une casserole ;

Laver la tomate, et retirer le pédoncule.

Tailler une croix dans la peau, à l'opposé du pédoncule, à l'aide de la pointe d'un couteau. Plonger la tomate dans l'eau bouillante pendant 1 minute, puis les transvaser dans le bol d'eau froide. (Conserver l'eau bouillante)

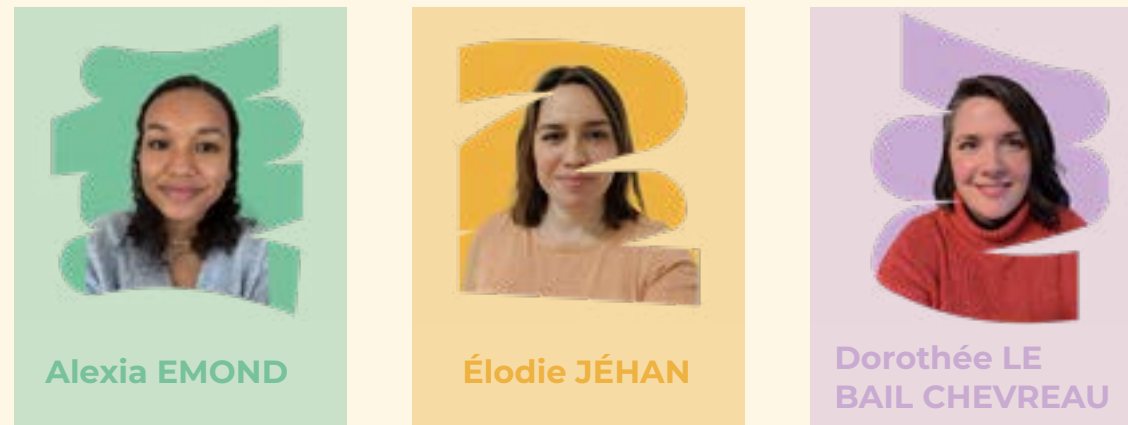
Mettre un peu d'eau bouillante dans un petit bol, et y plonger 20g de raisin secs pour les réhydrater. (Selon les capacités masticatoires de l'enfant, il est possible de couper les raisins secs en petits morceaux)

Dans un bol, verser 30g d'eau bouillante sur 30g de semoule. Ajouter 1 c. à café d'huile d'olive, mélanger, et laisser gonfler.

Egrainer la semoule, et ajouter les raisins secs et des herbes fraîches ciselées (autant que vous voulez). Basilic, coriandre, menthe, ciboulette, persil... selon vos goûts et vnies.

Couper la tomate pelée en petits morceaux, et mélanger à la semoule.

À noter : Si l'enfant n'est pas encore à l'aise avec les petits morceaux, mixez les tomates avec les raisins secs et les herbes aromatiques avant de les mélanger à la semoule.



Ateliers d'éveil - 9h30 - 11h30

Durant les périodes scolaires

Chavagne Lundi (récence) & vendredi (semaine paire) Local 1,2,3 Soleil 5 rue de la Croix Verte	Cintré Jeudi (récence) & vendredi (semaine paire) Salle communale 6 impasse du Cornelet	Mordelles Mardi & jeudi Pôle Enfance "Le Pâtis" Route de Cintré
Le Rheu Mardi (récence) & vendredi (semaine paire) Centre d'animation "La Cranais" 1 rue des Béruchets	Saint-Gilles Mardi & jeudi Pôle Enfance Rue du Pont aux Moines	Vezin-le-Coquet Lundi (récence) & vendredi (semaine paire) Centre de loisirs "Les Korrigans" Rue du Stade

Permanences (sur RDV)

Durant les périodes scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h 12h30	Mordelles Siège du CIAS à l'Ouest de Rennes		Le Rheu Médiathèque L'autre Lieu		
13h30 17h30			Vezin-le-Coquet Mairie		
13h30 18h					Le Rheu Médiathèque L'autre Lieu
14h 17h30				Saint-Gilles Mairie	
14h 18h		Chavagne Mairie			

Contact par téléphone : 02 90 02 36 85

Lundi : 9h - 12h30
Mardi : 14h - 17h30
Mercredi : 9h - 12h30

Jeudi : 14h - 17h30
Vendredi : 13h30 - 16h30

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message sur notre répondeur ou nous transmettre un email sur rpe@cias-ouest-rennes.fr en précisant votre nom, votre commune et vos coordonnées.

Nous vous recontacterons au plus vite !



Contact

RPE Éveil & vous - Pôle Petite Enfance, CIAS à L' Ouest de Rennes

📍 Place Toulouse Lautrec - 35310 Mordelles

☎ 02 90 02 36 85

✉ rpe@cias-ouest-rennes.fr

🌐 www.cias-ouest-rennes.fr  [@relaispetiteenfanceciasouestrennes](https://www.facebook.com/relaispetiteenfanceciasouestrennes)

